

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 033-6100/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Atelier de l'environnement CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix pour 2019 - Approbation d'une convention MET 19/11297/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, Les questions de protection de l'atmosphère et de la qualité de l'air, constituent un des enjeux de la compétence Mobilité, Déplacements et Accessibilité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les actions en faveur des mobilités durables, par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la mise en place d'outils de conseil et d'orientation favorisant le report modal sous l'angle de la protection environnementale, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » pour développer ou promouvoir les mobilités durables.

L'association Atelier de l'Environnement – labellisée CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix -, créée en 1997 a pour objectif d'initier et développer des projets contribuant à la préservation de l'environnement, à l'aménagement et au développement durable du territoire sur le périmètre du précédent Territoire du Pays d'Aix qui l'entoure,

L'association assure entre autres :

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- L'élaboration et coordination de programmes pédagogiques, ainsi que l'animation en milieu scolaire, para et extrascolaire.
- Des opérations de sensibilisation et formation à l'environnement et aux écogestes.
- La conception et réalisation d'outils pédagogiques et d'événements, ainsi que l'assistance à la réalisation de projets pédagogiques.
- L'initiation et accompagnement de projets de développement durable, de communication environnementale, d'écomobilité, de biodiversité, d'aménagement du territoire...

Dans le cadre de son objet, la promotion des activités liées à la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'Association prévoit en 2019 de programmer une action spécifique dans le domaine de la Mobilité : la conception d'une « boîte à outils Mobilité Durable », dont les objectifs sont :

- Offrir aux acteurs plusieurs supports de conseil et d'orientation Mobilité
- Créer un outil interactif et modulable pour sensibiliser à la mobilité et aux comportements citoyens
- Apporter de la connaissance, une aide à la décision et recherche de solutions adaptées
- Développer et tester la boîte à outils dans le cadre de PDES (Plans de Déplacements d'Établissements Scolaires).

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement et de la promotion des mobilités durables, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 10.000 euros à l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement par le biais d'une convention annuelle, pour la réalisation de cette action

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole
- L'information des Conseils de Territoire ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de l'amélioration de l'environnement de ses habitants et de la promotion des mobilités durables

#### **Délibère**

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros à l'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association Atelier de l'environnement CPIE du Pays d'Aix.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'objectifs.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits à la section fonctionnement du budget annexe transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM